



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Chambres Extraordinaires au sein
des Tribunaux Cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des Co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ
Criminal Case File /Dossier pénal
លេខ/No: 002/14-08-2006
លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction
លេខ/No: 001/18-07-2007

កំណត់ហេតុនៃការសួរចម្លើយ
Written Record of Interview of Charged Person
Procès-verbal d'interrogatoire

L'an deux mille sept, le vingt trois Août, à neuf heures et six minutes
Nous, **You Bunleng** et **Marcel Lemonde**, Co-juges d'instruction des Chambres Extraordinaires
Ayant Monsieur **Ham Hel** et **Ly Chantola** comme greffiers
Vu la loi sur la création des Chambres Extraordinaires en date du 27 octobre 2004
Vu la règle 58 du règlement intérieur des Chambres Extraordinaires

En présence de **Ouch Channora** et **Youk Bunna** comme interprètes des Chambres Extraordinaires
qui ont déjà prêté serment,
A comparu la personne mise en examen dont l'identité est indiquée ci-dessous :

Nom: **Kaing Guek Eav** alias **Duch**, de sexe masculin, né le 17 novembre 1942, au village Poevv
Voeuy, commune de Peam Bang, district de Staung, province de Kompong Thom, de nationalité
cambodgienne, de profession d'enseignant.
De père: **Kaing Ky** (décédé) et de mère: **Meas Kimsieu** (vivante),
Nom de la conjointe: **Chhim Sophâl** (décédée), ayant 04 enfants,

Domicilié au village de O Totoeum, commune de Ta Sanh, district de Samlaut, province de Battambang.

Mis en examen pour Crimes contre l'humanité, faits prévus et réprimés par les articles 5, 29(nouveau) et 39(nouveau) de la Loi sur la création des Chambres Extraordinaires en date du 27 octobre 2004.

L'original du procès-verbal est rédigé en Khmer.

Les Co-procureurs des Chambres Extraordinaires, Mme **Chea Leang** et M. **Robert Petit**, ont été formellement avisés de cet interrogatoire dans le procès-verbal d'interrogatoire en date du 07 août 2007:

- Madame **Chea Leang** est présente.
- Monsieur **Robert Petit** est représenté par Monsieur **Alex Bates**, substitut du Co-procureur.

Me. **Kar Savuth** et Me. **François Roux**, Co-avocats de la personne mise en examen, qui ont été convoqués dans le procès-verbal d'interrogatoire en date du 07 août 2007 et ont eu le droit de consulter le dossier depuis cette date, sont tous les deux présents.

Interrogatoire:

Questions-Réponses

Question de YBL: Au début de janvier 1979, Quand avez-vous quitté S-21 ? Quelles dispositions avez-vous prises au sujet des documents et des gens avant de partir ?

R: Je voudrais parler. Le 7 janvier à 11 heures, les tanks de l'armée de l'opposition sont arrivés jusqu'à ma maison. A ce moment, tout les membres du personnel de S-21 étaient étonnés, parce c'était contraire aux directives et aux ordres donnés le 6 janvier 1979.

Q de ML: Qui a émis ces directives, et quel en était le contenu ?

R: Les ordres disaient que nous pouvions contenir la situation militaire, donc « *restez calmes, ne paniquez pas* ».

Q de ML: Qui a dit ça ?

R: Khieu Samphân.

Q de YBL: Vous dites que Khieu Samphân a dit cela, mais où l'a-t-il dit et qui était présent [à la réunion]?

Q de ML: Est-ce que vous pouvez préciser la relation entre vous et Khieu Samphân ?

R: D'après ce qui avait été fixé, je ne devais pas avoir de relations avec Khieu Samphân. A 9 heures le 6 janvier, le camarade Lin m'a téléphoné pour m'inviter à la réunion. Immédiatement, après la réception de ce coup de téléphone, j'ai pensé que c'était Nuon Chea qui me demandait de venir travailler avec lui. J'ai roulé à moto jusqu'au Lycée Suramarith. J'ai vu Khieu Samphân et je n'ai pas osé entrer. Le camarade Lin a insisté trois fois et m'a poussé d'une main sur l'épaule. Je suis rentré et je me suis assis sur une chaise disponible en face de Khieu Samphân. Avant d'y entrer, il y avait déjà 3-4 personnes qui étaient là. Je ne connaissais qu'une seule personne, c'était le camarade Roeung, le

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

responsable du magasin d'Etat. Quand je suis entré, Khieu Samphân n'a même pas dit mon nom. Il a parlé de la situation, la situation dont je vous ai déjà parlé. Je me suis demandé : pourquoi Khieu Samphân ?

Q de ML: Aviez-vous déjà vu Khieu Samphân avant ?

R: Non. Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois. J'étais très étonné de cette rencontre avec Khieu Samphân, parce que je n'avais pas le droit de le rencontrer et lui non plus n'avait pas le droit de me rencontrer. Pourquoi était-il venu ? Mais j'ai reçu ses instructions et je les ai diffusées à S-21. Ce n'était pas une rencontre officieuse. C'était évident qu'il avait reçu l'instruction de Nuon Chea. En 1983, Nuon Chea est venu prendre la direction de Samlaut et j'étais à Samlaut. Il [Nuon Chea] m'a appelé pour une discussion. Je voudrais citer les paroles de Nuon Chea dont je me souviens presque entièrement. Nuon Chea a dit : « le 6 janvier le camarade a travaillé avec Khieu Samphân et non pas avec moi ». J'ai accepté de diffuser les instructions de Khieu Samphân parce que je pensais que le camarade Lin n'aurait pas osé faire de bévues.

Q de YBL: Avant de rencontrer Khieu Samphân, vous n'avez vu que trois personnes à cet endroit et vous n'avez reconnu que Roeung. Est-ce que Roeung est toujours vivant ?

R: Il est mort.

Q de YBL: Apres la diffusion de ces informations, quelles dispositions avez-vous prises au sujet des documents et des prisonniers?

R: D'abord je vous parle des victimes qui étaient détenus à S-21. Le 2 ou le 3 janvier 1979 (je ne me souviens pas bien), Nuon Chea m'a convoqué pour recevoir un ordre absolu, selon lequel il obligeait S-21 à écraser (tuer) toutes les victimes. Sur cette question, j'étais terrorisé. J'ai parlé de cet ordre à Hor.

Q de YBL: Vous l'avez informé ou vous avez ordonné ?

R: Informé. Après l'avoir dit à Hor, comme j'avais perdu tout espoir, je suis allé dormir. Je voudrais préciser clairement qu'avant même la réception de cet ordre j'étais un homme désespéré.

Q de ML : Pourquoi ?

R: Il y avait deux raisons. Premièrement, Le Parti Communiste du Kampuchea semblait engagé dans la folie et dans la confusion, je ne saurai trouver le mot pour le qualifier correctement. Tout le monde était considéré par le Parti comme étant un ennemi. Tout le monde devait être arrêté et envoyé à S-21.

Q de ML: Tout le monde était un ennemi ?

R: Oui. Et deuxièmement, ce qui a pesé lourdement sur mon état d'esprit, a été l'arrestation et l'exécution des 4 nationaux chinois qui étaient tous des serviteurs sans faille du Parti. Le premier s'appelait Thak, le deuxième So Chea, le troisième So Youk, le quatrième le frère Ngeth You dit Hong. La première raison était subjective et la deuxième était objective. A propos de ce deuxième point, So Chea était un homme d'affaire dont les activités avaient nourri le Parti Communiste pendant plusieurs années. Vers 1968, le Parti a envoyé un message secret, en passant par lui, au Ministère chinois des Affaires étrangères. Dans sa confession, il a confirmé ce point. Quant au frère Ngeth, il s'occupait de la sécurité de Nuon Chea quand celui-ci était dans la clandestinité à Phnom Penh. Plus important encore, c'était lui qui avait organisé la fuite de Pol Pot, Ieng Sary, Son Sen dans la zone libérée du Vietnam. Il avait loué un camion, l'avant du camion était chargé de marchandises, au milieu il avait étalé une natte pour que les trois personnes s'assoient et l'arrière du camion est aussi chargé de marchandises.

Q de ML: C'était quand ?

R: Au début de 1964.

Q de ML: Votre désespoir, quelles en étaient les conséquences ?

R: Vu les bienfaits que ces gens avaient apportés au Parti Communiste dans ses débuts, que Nuon Chea lui-même avait reconnus, si on comparait mon soutien et celui de ces deux personnes, le mien n'était rien moins qu'une petite tranche et j'ai pensé qu'un jour on m'arrêterait et que j'aurais la tête coupée comme eux. J'ai caché cet état d'esprit, ne le révélant à personne, mais ce désespoir se manifestait dans le fait que je restais assis à l'atelier des dessinateurs et des sculpteurs, et que je cessais d'accomplir mon travail.

Q de YBL : D'où venaient ces dessinateurs et ces sculpteurs, et quels étaient leurs noms ?

R : Le dessinateur s'appelait Meng, je ne suis pas sûr si c'était son vrai nom ou non. Le deuxième, le sculpteur, je ne connaissais pas son nom de naissance, mais dans l'intimité je l'appelais A Chhlak (petit sculpteur), le troisième Nath à qui j'avais confié la tâche d'aider A Chhlak dans ses travaux de sculpture. Je ne connaissais pas son nom de famille. Nath n'était pas spécialisé en dessin, mais A Chhlak avait une licence en sculpture. Meng était dessinateur de tableaux de cinéma.

Q de YBL : Ces trois étaient-ils des cadres ou des victimes ?

R : Victimes.

Q de YBL : A propos de l'ordre de Nuon Chea d'écraser, le 2 ou le 3 janvier, combien de victimes étaient-elles détenues et comment ont-elles été écrasées ?

R : Je ne me souviens pas du nombre exact des victimes. Sincèrement parlant, je n'avais pas accordé trop d'attention à cette question. Je me souviens qu'il y avait deux catégories de victimes, la première catégorie c'était des Cambodgiens et la deuxième catégorie c'était des soldats Vietnamiens qui s'étaient rendus, à la frontière.

Q de ML : Etaient-ils des prisonniers de guerre ?

R : Oui.

Q de ML : Approximativement, combien ? 100 ou 1000 personnes?

R : Ils étaient peut-être 200 en tout.

Q de ML : On les a tous tués ?

R : Je pense qu'ils ont tous été tués.

Q de ML : Les avez-vous tués vous-même ?

R : Non.

Q de YBL : Ces 200 personnes étaient-ce le nombre total des prisonniers de S-21 ?

R : Oui.

Q de YBL : Parmi ces 200, il y avait combien de soldats Vietnamiens ?

R : Je voudrais clarifier. Les tâches de détention et d'écrasement étaient à la charge de Hor depuis la naissance de S-21.

Q de ML : Qu'est-ce que cela veut dire ?

R : Avant, le Chef était Nat, et Nat a assigné à Hor la pleine et totale responsabilité du travail militaire. Le travail militaire à S-21 consistait, premièrement, en la réception des victimes envoyées ici, deuxièmement la détention des victimes dans la prison, troisièmement emmener les victimes à écraser, quatrièmement la défense contre l'intervention extérieure. Après, j'ai été promu en tant que Chef, j'avais le devoir de superviser et de donner des instructions, mais je ne faisais pas ce travail.

Q de ML : Vous êtes en train de dire que vous étiez un Chef qui n'avait pas de pouvoir, mais il y a beaucoup de gens qui disent que vous preniez des décisions sur toutes les affaires ?

R: Tout ce que je rapporte est conforme à la réalité. Laissez moi vous apporter une preuve qui pourrait encore être à S-21. Au début, emmener les gens pour les écraser, c'était le camarade Hor qui décidait sans avoir besoin de me consulter. Un jour, mon Chef, Son Sen m'a demandé par téléphone pourquoi la réponse de Seun Sani dit Prev avait été coupée, pourquoi il n'y avait pas de suite. Je lui ai répondu que, quand le camarade Pon était en train de l'interroger, le camarade Hor l'avait emmené en vue de l'écraser sans se rendre compte qu'on était en train de l'interroger. Alors, le maître Son Sen m'a dit de dire au camarade Hor qu'à l'avenir, il ne devait plus décider seul d'emmener les victimes, et de donner l'instruction à Hor de demander d'abord mon opinion, avant de les emmener. Ce qui reste à S-21 pourrait éclairer pour confirmer cette question : premièrement, la réponse de Soeun Sani a été amputée d'une partie, deuxièmement la liste des noms que le camarade Hor établissait afin de demander mon autorisation, portant ma signature, pourrait être encore à S-21.

Q de ML : Autorisation pour quoi ?

R : Je vais expliquer. Le terme autorisation est peut-être impropre dans ce cas. Avant toute exécution, je devais confirmer que l'interrogatoire était bien terminé et qu'il correspondait avec la liste que Hor m'avait montrée. Pour être clair, d'abord le fait d'emmener les gens à Choeung Aek était la tâche de Hor. Après, quand il y a eu la coupure d'une partie de la réponse, Son Sen a donné comme instruction à Hor de demander mon opinion avant d'emmener les victimes. C'était uniquement pour éviter la coupure de réponse comme cela était arrivé précédemment. Donc ça a continué comme ca, mais il y a eu quelques petits changements. Au moment où j'avais perdu tout espoir, j'ai eu une autre réaction. J'ai demandé de confier le travail de Phnom Penh à Hor, à la fois le travail de défense et d'interrogation. Nuon Chea était d'accord que Hor prenne en charge tout le travail de Phnom Penh. Moi, je n'étais que le responsable de politique générale tant à Phnom Penh qu'à Prey Sar.

Q de ML : Ce qui veut dire que Hor était le vrai responsable à Phnom Penh ?

R : Oui.

Q de ML : Mais, pour les autres, c'était vous le responsable...

R : C'est parce qu'on n'a pas bien compris. Mais si l'on réfléchit bien, on pourrait voir que c'est la vérité. Je voudrai continuer à parler de l'organisation : 2 ou 3 mois après que Nuon Chea avait accepté ma proposition de nommer Hor, Nuon Chea m'a dit que le Chef de S-21 n'était pas moi, Duch, que c'était lui Nuon Chea qui était le chef. J'ai propagé ces mots à tout le monde.

Q de YBL : Concernant ces 200 personnes, comment ont-elles été tuées ?

R : Concernant cette affaire, je ne sais pas.

Q de YBL : Vous ne savez rien sur cela ?

R : Je ne sais pas. Laissez-moi vous expliquer. Après avoir transmis l'ordre de Nuon Chea à Hor, je dormais jour et nuit à cause de mon désespoir. A partir de ce moment, personne ne m'a plus vu dans l'atelier des dessinateurs et des sculpteurs. Je ne restais qu'à la cuisine, je n'allais pas ailleurs. C'était

mes activités durant les derniers jours. D'abord j'allais à l'atelier des dessinateurs et des sculpteurs pour oublier ma détresse. Après avoir reçu les ordres de Nuon Chea, je ne sortais plus.

Q de ML : En résumé, vous étiez un Chef qui n'avait pas de pouvoir et qui n'a jamais pris de décisions par lui-même, votre rôle était juste de transmettre les ordres, et à la fin (de la fin de 1978 jusqu'en 1979), vous ne saviez plus rien de ce qui se passait à S-21, personne ne vous transmettait d'informations sur ce qui s'y passait ?

R : Le pouvoir que j'avais était de rapporter les paroles d'en haut et de les diffuser, ni plus ni moins. Quand S-21 a été créé, mon rôle était de lire les confessions et de les rapporter tous les jours à Son Sen par téléphone. Quand Son Sen est parti, je les transmettais à Nuon Chea une fois tous les 3 ou 4 ou, au plus, 5 jours. Quant à mon pouvoir, c'était de rapporter les paroles d'en haut pour les propager à l'échelon inférieur et de faire des rapports sur les confessions à l'échelon supérieur. Les remarques de Mr Marcel Lemonde ne sont pas fausses : Nuon Chea a dit que je n'étais pas capable de prendre en charge tout le travail et c'était la raison pour laquelle j'étais désespéré et je ne faisais plus rien. Donc j'étais seulement un « Chef théorique ». J'espère que les recherches du tribunal montreront cette vérité.

Q de ML : Nous verrons. Compte tenu du contexte, du fonctionnement du Parti à cette époque, pensez-vous que le Parti aurait pu garder une personne qui ne travaillait pas ?

R : Je voudrai vous rappeler la dernière fois où Monsieur le juge m'a demandé pourquoi on m'avait nommé Chef. A ce moment là, j'ai répondu que je ne savais rien de cette nomination. C'était une réponse s'appuyant sur la situation telle qu'elle était. Il y a une autre réponse, dont je n'ai pas osé vous entretenir à ce moment là, c'était une réponse fondée sur mon analyse personnelle. Cette analyse est longue mais, si Monsieur le juge me le permet, je vais vous en parler.

R : Premièrement, je voudrai parler des opinions de Vorn Vet après son arrestation. Il disait : « *Le frère Pol est un homme qui utilise ses pieds pour soutenir le ciel*¹ (ceci est un proverbe cambodgien). *Voyant que moi (Vorn Vet) j'étais responsable de l'Industrie qui comprenait des dizaines de milliers de gens, le frère Pol a commencé à me soupçonner* ». Moi (Duch), j'ai réfléchi pendant 2-3 jours avant de porter cette opinion à la connaissance de Nuon Chea pour voir sa réaction. Nuon Chea a répondu sèchement : « *Comment Vorn Vet aurait pu faire quoi que ce soit, étant donné que dans chaque unité il y avait les siens mais aussi les autres ?* ». Je pense que ces deux opinions étaient exactes. Alors, on m'a mis au-dessus de 703 à S-21 pour être leurs yeux et leur nez. Dans le cas où 703 aurait pris les armes pour attaquer en plein centre ville, ô combien ils auraient perdu la face ? En réalité, à l'intérieur de S-21 il n'y avait que 703 qui était capable de prendre les armes. Quant à l'ancien M-13, il comptait moins de 10 personnes qui n'avaient jamais participé au combat. Donc ils n'avaient pas la possibilité d'ouvrir le feu. Ceci est mon analyse. Laissons le tribunal juger dans quel pourcentage elle est correcte.

Suspension de la rédaction du procès-verbal de l'interrogatoire à une heure et trente minutes.

¹ Peur que le ciel ne lui tombe sur la tête

A deux heures quarante cinq minutes le même jour, nous continuons l'interrogatoire.

Q de YBL et de ML : Ce matin nous avons posé des questions relatives au départ de Phnom Penh le 7 janvier, concernant les dispositions prises au sujet des prisonniers. Maintenant nous voulons savoir comment les documents ont été gérés à ce moment. En d'autres termes, pourquoi ces documents ont-ils été abandonnés à cet endroit ? Y a-t-il eu des reproches à votre encontre ?

R : Je voudrais parler en détail comme suit. Les confessions devaient être faites en deux exemplaires. Moi, je gardais les copies et les originaux étaient envoyés à l'échelon supérieur. Quand Son Sen était mon Chef direct, mes annotations sur les confessions étaient faites selon ses directives par téléphone. C'était fait de cette manière, de façon à faciliter la lecture des documents par l'échelon supérieur. Après, avec Nuon Chea, je ne faisais pas d'annotations, parce qu'il m'en avait donné l'ordre. La copie des documents, je les gardais dans mon garage et quand je me suis enfui, je n'ai pas touché à ces documents. Des documents relatifs à des interrogatoires en cours ont pu rester dans les maisons de chaque interrogateur. Donc, peut-être ce groupe n'a pas détruit ses documents. Toutes les listes de réception des victimes et celles de l'envoi des victimes à Choeung Aek étaient gardées par le camarade Thi. En plus, il y avait d'autres documents. Est-ce que je peux parler de la liste des armes ?

Q de YBL: Vous a-t-on fait des reproches ?

R: Oui, en 1983.

Q de ML: Est-ce que vous pourriez nous parler de ces reproches ?

R: Quand Nuon Chea m'a convié à une discussion, premièrement il m'a parlé du fait que j'ai rencontré Khieu Samphân mais pas lui. Ce point je vous l'ai raconté ce matin. Deuxièmement, après m'avoir questionné, il m'a fait des reproches et m'a dit : « *Camarade, tu es nul. Moi, j'ai détruit tous les documents ; quant à toi, tu en as laissé un tas* ». Au sujet de cette histoire de documents et de ces reproches, le 25 juin 1986, Son Sen m'a convoqué au bureau K-18 qui se trouvait à côté de la ville de Trat, dans la province de Trat en Thaïlande. A ce moment, il m'a ordonné de changer mon nom en Pin. Pendant cette rencontre avec Son Sen, je lui ai rapporté les reproches que Nuon Chea avait proférés contre moi. Son Sen a fait : « *Hmm !... Comment ça, tout détruit ? C'est la même chose, il en restait* ». On parle ici des documents gardés à 870. Donc, au sujet des documents, je m'arrête ici.

Q de ML : Donc, Son Sen ne vous a pas fait de reproches ?

R : Son Sen a dit la vérité.

Q de ML : Je voudrai revenir sur votre rencontre avec Khieu Samphân et de façon plus large sur les liens avec le Comite central du Parti, les relations entre S-21 et le Centre du Parti. Antérieurement, vous avez déclaré que vous faisiez des rapports au Centre ; qu'est-ce que c'est que le Centre ? Etiez membre du Comite central ? En votre qualité de Chef de S-21, pouviez-vous superviser d'autres centres de sécurité ? Est-ce que S-21 avait des relations avec d'autres centres de sécurité ?

R : Le Comite central du Parti avait plusieurs échelons. Le plus haut était le Comite permanent du Comite central du Parti qui se composait de 7 personnes comme je vous l'ai rapporté auparavant et parmi lesquels il y avait deux membres suppléants qui étaient Vorn Vet et Son Sen. Au deuxième échelon il y avait les membres de plein droit du Centre du Parti dont je ne connais pas le nombre. Au troisième échelon, les membres candidats du Comité central composé de plusieurs personnes (il faut distinguer les membres suppléants du Comité permanent du Comité central du Parti et les membres candidats du Comité central). Le quatrième échelon, le plus bas de l'échelle, comprenait encore plus de gens qui étaient appelés les assistants du Comité central. Les membres du centre se répartissaient dans ces 4 échelons. Ni moi-même, ni Nat, n'étions membres du Centre. Je voudrais parler de mes

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

relations avec l'échelon supérieur. A partir du 15 Août 1975 jusqu'en Août 1977, je n'ai eu de contact qu'avec Son Sen. A partir du 15 août 1977, je n'ai eu de contact qu'avec Nuon Chea. C'est pour cette raison que j'étais été très étonné de la rencontre avec Khieu Samphân le 6 janvier 1979. Quant aux gens du bureau 870, qu'on utilisait pour contacter et contrôler S-21, ils étaient deux : Chhoeum Sam Aok dit Pang et le camarade Lin.

Q de ML : Quand vous rencontrez Khieu Samphân, comment analysez-vous sa présence ? Pourquoi s'est-il montré à ce moment-là ?

R : Ce qui m'a étonné, c'est que personne ne m'avait dit d'aller travailler avec lui. Il aurait été normal que Nuon Chea me le dise à l'avance. En parlant de ce point, cela me fait penser à Vorn Vet. Quand Vorn Vet venait, avant de commencer à parler d'un sujet, il se présentait en disant que Nuon Chea lui avait donné l'ordre de venir. Mais Khieu Saphân ne m'a rien dit. Il n'a parlé que du travail.

Q de ML : Vous avez dit que, finalement, vous aviez reçu des ordres afin de les diffuser auprès de votre personnel à S-21. Donc, bien que Khieu Samphan n'ait pas agi conformément à la règle, vous avez quand même accepté ces ordres et vous les avez exécutés. Pourquoi ?

R : Premièrement, je l'ai déjà dit, je pensai que le camarade Lin n'oserait pas faire n'importe quoi. Deuxièmement, tous les cadres convoqués lors de cette réunion par Khieu Samphan ont pris ces instructions pour les diffuser dans leurs lieux d'affectation. Troisièmement, ces instructions n'avaient pas de lien avec le travail de S-21. Elles avaient un lien avec la situation militaire. Finalement, une autre raison était que Pol Pot avait dit à la radio que les Vietnamiens pourraient pénétrer très loin dans notre pays, mais que la situation pouvait être réversible, il avait demandé aux amis, proches et lointains, de continuer à soutenir le Kampuchea Démocratique. C'est pourquoi j'ai accepté de diffuser ces ordres, et d'autant plus que je n'avais aucun moyen de contacter Nuon Chea.

Q de ML : Et Nuon Chea vous l'a reproché, en 1983...

R : Il me l'a reproché abusivement.

Q de ML : Il peut paraître étrange que Nuon Chea vous ait reproché d'avoir travaillé avec Khieu Saphân et non avec lui, concernant une affaire qui n'était en somme qu'un appel à la résistance... Y avait-il des tensions entre Nuon Chea et Khieu Samphân ?

R : Le contenu du message de Khieu Samphân était que S-21 et les autres unités gardent le silence et ne paniquent pas. Premièrement, il n'y avait pas de demande à résister contre les forces intrusives. Deuxièmement, à vrai dire, Nuon Chea aurait dû m'expliquer, pour apaiser ma curiosité, pourquoi il ne m'avait pas dit de fuir comme les autres. Mais, à la place, il m'a fait abusivement des reproches. C'était la manière habituelle de travailler de Nuon Chea. Il faisait des reproches abusifs aux gens. Son beau frère nommé Kuoy, qui était en charge de la station de radio à Stoeng Mean Chey, avait même été réprimandé plus sévèrement que moi : « *Kuoy, tu ne fais que de te promener, on est venu te chercher et on ne t'a pas trouvé* ».

Q de Mme Chea Leang : Ce matin vous avez dit que vous aviez quitté Phnom Penh, le 7 janvier à 11 heures du matin. Avant de partir, avez-vous vu des victimes de S-21 encore en vie ? Que faisaient-elles ? Dans quel état étaient-elles avant votre départ ?

Q de ML : Si je me souviens bien, ce matin vous avez dit qu'il y avait 200 victimes et qu'elles avaient toutes été tuées ?

R : Il y avait deux problèmes. Premièrement, environ 10 prisonniers, qui avaient été gardés pour accomplir des tâches à S-21, attendaient une éventuelle grâce. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ces

gens. Quant au groupe de Yo-8 qui venait d'être envoyé à S-21, Nuon Chea m'avait autorisé à les garder pour être interrogés. Laissez-moi expliquer un peu. Parmi ce groupe de Yo-8, 1 ou 2 d'entre eux avaient tiré sur le journaliste anglais « Richard Edmond ». Mais Nuon Chea avait laissé un message catégorique disant que, quoiqu'il arrive, il fallait savoir compter sur ces propres forces. Quand l'armée est arrivée, c'était la débandade, je n'arrivais plus à réfléchir. Quand je suis arrivé à Wat San Sam Kosal, j'ai demandé avec insistance à connaître ce qui s'était passé. On m'a informé que le camarade Nan, un interrogateur, en avait écrasé quatre avec une baïonnette. C'étaient les 4 soldats envoyés par le groupe de Yo-8. Presque tous les prisonniers ont été tués le 2 ou le 3 janvier, à l'exception de ces 4. Mais ces 4 ont été tués pas Nan le 7 janvier. Ce sont les corps de ces 4 qui sont restés sur les lits, n'ayant personne pour les enterrer.

Q de Mme Chea Leang : Le 2 ou le 3 janvier 1979, après avoir reçu l'ordre de Nuon Chea, Hor a-t-il exécuté les ordres immédiatement ?

R : C'était très clair. Il a exécuté les ordres immédiatement. Quand tout a été terminé, il est venu pour me dire que tout était fini.

Q de Alex Bates : Est-il vrai que vous avez rencontré le journaliste Nate Thayer ?

R : C'est vrai.

Q de Alex Bates : En 1999 ? Et vous avez parlé de plusieurs points concernant l'exécution des prisonniers en janvier 1979. Vous souvenez-vous que vous lui avez dit que vous aviez tué des prisonniers ?

Me Francois Roux : Monsieur le juge, je demande à ce qu'il ne soit répondu à cette question que quand les avocats de la défense auront reçu une copie du dossier. Les co-procureurs ont connaissance de ce dossier depuis très longtemps. De notre côté, nous n'avons pas encore reçu une copie du dossier. Donc il y a un déséquilibre. Cet après-midi, nous avons formé une demande de copie du dossier tout entier, à l'exception de certaines sections.

Q de ML : Et la personne mise en examen, que pense-t-elle de cette question ?

R : Je ne veux pas répondre pour l'instant.

Mme Chea Leang : On notera que ces points n'ont pas de liens entre eux. Ce qui a été soulevé par l'avocat concerne la demande d'examen du dossier. Mais la personne mise en examen a le droit de répondre ou de ne pas répondre, c'est son droit.

Q de ML : Ce matin, vous avez dit que vous n'avez jamais tué personne, est-ce que vous maintenez cette position ?

R : Oui, je maintiens ce que j'ai dit à Messieurs les juges.

- Nous avons invité les avocats de la personne mise en examen et avons notifié à la personne mise en examen et aux Co-procureurs que le prochain interrogatoire aurait lieu le 05 septembre 2007, à 9 heures du matin, au même endroit.
- L'original de l'enregistrement vidéo et audio est scellé devant la personne mise en examen et ses avocats, et est signé par nous, par les greffiers, par la personne mise en examen et par les avocats de la personne mise en examen.
- Une copie de l'original de l'enregistrement vidéo et audio est fournie à la personne mise en examen.

A cinq heures et vingt quatre minutes de l'après-midi, nous avons demandé aux greffiers de lire à haute voix le procès-verbal de l'interrogatoire de la personne mise en examen d'après ce qui a été enregistré.

- Apres l'avoir lu haut et fort, la personne mise en examen n'a pas d'objection et accepte de signer.

La personne	Les avocats de la	Co-procureurs	interprètes	Greffiers	Co-juges
Mise en	personne				d'instruction
Examen	mise en				
	Examen				